

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE BASSEVELLE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL N° 2025/01
DU LUNDI 27 JANVIER 2025

Sous la présidence de M. Jean-Marie VAN LANDEGHEM, maire,
le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le lundi 27 janvier 2025 à 18 heures à la mairie.

Conseillers présents : Mme Pascale VIVIER ; MM. Jean-Luc COURTOIS ; Rémy SONNETTE ; Franck SAUTET ; Denis VAN LANDEGHEM ; René COCHON ; Marc PORFAL ; Thierry RICHARD ; Dominique PARDON

Conseiller absent excusé ayant donné pouvoir : Néant

Conseiller absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : M. Franck SAUTET

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 novembre 2024 rédigé par Mme Pascale VIVIER donne lieu à aucune observation.

Présence de l'Adjudant-Chef MARINIER Florent, Commandant de la brigade territoriale de contact de Coulommiers, correspondant Sûreté, référent recrutement pour la présentation du dispositif « Participation Citoyenne » pour lutter contre les incivilités et les cambriolages dans notre commune. Le dispositif est gratuit, seuls les panneaux de signalisation pour préciser que nous sommes adhérents au dispositif sont à notre charge. Valable 3 ans avec renouvellement automatique (voir le point n° 9 pour la délibération).

A la demande de M. le maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés que le point suivant soit ajouté à l'ordre du jour :

- Convention du Centre de gestion de Seine-et-Marne pour l'intervention d'une archiviste itinérante – année 2025

I/ Délibérations diverses

1- Rapport sur l'activité 2023 de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie

Délibération 01/2025 : Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.5211-39, qui fixe comme obligation au Président de chaque EPCI d'adresser chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu le rapport sur l'activité 2023 présenté en conseil communautaire du 16 octobre 2024,

Après examen et délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DONNE** communication du rapport au conseil municipal

2- Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie

Délibération 02/2025 : Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI/n°116 du 25 octobre 2019 portant création de la communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie et de la communauté de communes du Pays Créçois ;

Vu les projets de statuts de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie validés en conseil communautaire du 3 décembre 2024,

PROPOSE de modifier les statuts tels qu'ils sont annexés

Après examen et délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

EMET un avis favorable aux statuts.

3- Autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Délibération 03/2025 : Suite à l'appel téléphonique du 3 février 2025 de Mme SOURDET Stéphanie, conseillère aux décideurs locaux de la DGFIP, cette délibération a été supprimée sur le site « démarches simplifiées » en dématérialisation.

4- Vente de la parcelle n° 451, section A, appartenant à la Commune de BASSEVELLE, à l'association PANGÉA France

Délibération 04/2025 : La commune de Bassevelle est devenue propriétaire de la parcelle n° 451, section A, superficie de 740 m² (route de Montmirail), après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte la vente de cette parcelle à l'association PANGÉA France, sise 847 route de Montmirail, 77750 Bassevelle, au prix de 3€ /m², soit 2 220,00 € hors frais de notaire. Suite au procès-verbal du 15 novembre du bureau de l'association PANGÉA France approuvé à l'unanimité l'achat de la parcelle n°451 au prix proposé. Le conseil municipal autorise M. le maire à signer tous documents afférents à cette vente.

5- Devis pour la suppression de la grande haie de cyprès et de la haie en devanture de l'espace sportif – Contrat d'entretien de la haie : années 2025-2026-2027

Délibération 05/2025 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 9 voix « pour » et 1 voix « abstention » retient le devis n° DE2810 du 30/01/2025 de OLIVIER PAYSAGES, 540 rue de la mairie, 77750 Bassevelle, concernant la suppression de la grande haie de cyprès et de la haie en devanture de l'espace sportif.

Troncs coupés à ras du sol. Intervention avec l'aide d'un conseiller ou de l'employé communal pour une journée (y compris ramassage, broyage et revalorisation des copeaux) d'un montant de 3 600,00 € H.T./T.T.C. 4 320,00 € et autorise M. le maire à signer le contrat d'entretien, devis n° DE2811 du 30/01/2025, de la taille de la haie de cyprès le long du terrain de tennis, les deux flancs et le faite : années 2025-2026-2027, d'un montant de 1 810,00 € HT/TTC 2 172,00 €. Le conseil municipal autorise M. le maire à procéder au paiement de la facture dès réception.

6- Devis pour plantation d'une haie de charmilles de l'espace sportif

Délibération 06/2025 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 5 voix « pour » et 5 voix « abstentions » retient le devis n° DE2812 du 30/01/2025 de OLIVIER PAYSAGES, 540 rue de la mairie, 77750 Bassevelle, concernant la plantation d'une haie de charmilles en remplacement de la grande haie de cyprès et de la haie en devanture de l'espace sportif, d'un montant de 1 030,72 € HT/TTC 1 236,86 €.

Le conseil municipal autorise M. le maire à procéder au paiement de la facture dès réception.

7- Contrat de fauchage des routes communales : années 2025-2026-2027

Délibération 07/2025 : Après étude des devis :

-SAS DE BEL AIR, ferme de Bel Air, 77510 Verdelot

-EI ETA DEMAREY Xavier, 2 Le Jariel, 77510 Sablonnières

-DIOUY FLORE, Marchais en Brie, 02540 Dhuys et Morin en Brie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 9 voix « pour » et 1 voix « abstention » retient le devis du 23/01/2025 de DIOUY FLORE – Marchais en Brie – 02540 Dhuys et Morin en Brie, concernant le fauchage des routes communales et autorise M. le maire à signer le contrat de fauchage : années 2025-2026-2027, d'un montant de 2 400,00 € HT/TTC 2 880,00 €. Le conseil municipal autorise M. le maire à procéder au paiement de la facture dès réception.

8- Convention du centre de gestion de Seine et Marne pour l'intervention d'une archiviste itinérante – année 2025

Délibération 08/2025 : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents accepte « la convention pour l'intervention d'une archiviste itinérante » du centre de gestion pour une « mission d'archivage » concernant le traitement des archives communales. Mme Laëtitia CONSTANTIN, archiviste, effectuera les tri, classement et rédaction d'outils archivistiques (bordereaux d'éliminations, de versements et inventaire), pour une durée de 16 heures sur la base horaire de 60,00 €, pour un coût total de 960,00 € (compte 6218).

9- Adhésion au dispositif « participation citoyenne »

Délibération 09/2025 : Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu l'instruction ministérielle du Ministère de l'Intérieur en date du 22 juin 2011,

Vu le projet de protocole entre la commune et les services de l'Etat,

CONSIDÉRANT le dispositif « Participation Citoyenne » visant à créer un partenariat entre l'Etat, la commune et ses citoyens référents en vue de prévenir tout fait délictuel sur la commune,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune et ses citoyens d'adhérer à ce dispositif,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** la mise en place du dispositif « Participation Citoyenne » sur le territoire de la commune de Bassevelle.

AUTORISE Monsieur le maire à signer avec Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne, la convention annexée à la présente délibération et toutes pièces afférentes.

II/ Informations du maire sur les dossiers en cours

M. le maire fait part du suivi des affaires et dossiers en cours :

1. Réfection de l'assainissement de la mairie/école et du foyer

- Devis AJC Bâtiments :

Pour la mairie/école : 23 068,00 € HT/TTC 27 681,60 €

Pour le foyer est de : 28 597,50 € HT/TTC 34 317,00 €

Le total pour la mairie/école et le foyer est de : 51 665,50 € HT/TTC 61 998,60 €

La TVA est de 20% pour les établissements publics et de 10% pour les maisons individuelles.

La SARL AJC Bâtiment, 2 les Pierries 77510 Verdelot, maintient son devis jusqu'au mois de mai sans augmentation, pour effectuer les travaux en juillet/août, à condition que le SPANC reconduise une subvention pour la mairie/école et une pour le foyer.

2. Contrat rural n°5/ Réfection des routes communales.

- Le maître d'œuvre : M. Didier JAKCUBCZAK, 24 rue de Cessoy, 77520 Sognolles-en-Montois finalise le projet de notre contrat rural et propose plusieurs dates pour présenter le futur contrat rural.

III/ Informations de commissions communales

1-Commission des travaux, voirie, bâtiments, développement durable et sécurité.

M. Jean-Luc COURTOIS, vice-président de la commission des travaux, voirie et bâtiments informe :

-Qu'il va faire le relevé des panneaux de hameaux et de directions obsolètes à changer avec M. Adrien BERTHELOT de WIAME Axe, afin de profiter de la subvention des amendes de police.

IV/ Comptes-rendus des réunions des syndicats intercommunaux

1-M. Rémy Sonnette, délégué titulaire au parc naturel région Brie et deux Morin (PNR B2M),

M. Dominique PARDON, délégué suppléant :

- Expliquent les comptes-rendus des réunions auxquelles ils ont assisté :

- Le lundi 2 décembre 2024 à Coulommiers 18h : élection d'un nouveau président du PNR.
- Le mardi 18 décembre : Webinaire (agence de l'eau)

2- M. Jean-Luc COURTOIS, délégué titulaire du Syndicat Mixte Aménagement et de Gestion des Eaux des deux Morins. (SMAGE 2 MORIN) :

-Fait le compte-rendu de la réunion à laquelle il a assisté :

- Le jeudi 5 décembre 2024 18 h à Saint Cyr sur Morin. Nettoyer le Morin pour limiter les inondations.

3- M. le maire, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie (CACPB)

-Fait les comptes-rendus des réunions auxquelles il a assisté :

CACPB.

- Le mardi 4 décembre 2024 18h30 à la Ferté-sous-Jouarre : lettre infos n°25 qui vous a été communiqué.

COVALTRI 77 (nous collectons pour valoriser votre tri).

- Le mercredi 11 décembre 2024 : lettre d'info n°6 qui vous a été communiqué.

V/ Le maire informe :

- INSEE : populations légales au 1^{er} janvier 2022 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025, 385 habitants. Pourtant début 2024, suite au recensement, la commune comptait 362 habitants.
- Le mercredi 5 février 2025 à 9 heures : réunion AMF77/GRDF « Quelles énergies demain dans nos territoires » ? Salle des fêtes de Trilport, rue de Monteaux.
- Le mardi 11 février 2025 de 18h00 à 19h30, réunion S2E77 foyer rural de Rebais « réunion locale de l'eau »
- Courrier d'impayé EDF d'une personne qui rencontre des difficultés de paiement.
- La S.A.S DE BEL AIR, ferme de BEL AIR, 77510 Verdelot (M. BEAUJEAN), attend notre décision pour le curage des fossés, avant de déteiler son appareil.

- Prévoir une réunion CCID (commission communale des impôts directs) avant le 21 mars 2025.
- La SARL DESSEY David, 45 route nationale, 02310 Romeny-sur-Marne : suite à son devis de 311 € a changé deux purgeurs automatiques à la chaufferie, deux purgeurs dans le bureau de la Directrice et trois embouts caoutchouc dans les toilettes des maternelles, après échanges avec l'entreprise concernant les radiateurs qui chauffent uniquement dans leurs parties hautes, il propose un désembouage radiateur par radiateur avec un appareil approprié sans démonter les radiateurs, un devis sera établi pour une trentaine de radiateurs de la mairie/école.

La séance est levée à 21h10.

Fait à Bassevelle, le 3 février 2025

Le secrétaire de la séance
M. Franck SAUTET



Le maire,
Jean-Marie VAN LANDEGHEM

